



Le Mot du Maire :

Ce 2^{ème} trimestre n'a pas été de tout repos pour notre conseil municipal, vu les événements qui se sont succédés.

Notre voyage à Dunzweiler fin avril a réuni une trentaine de personnes pour fêter le 25^{ème} anniversaire du jumelage créé par Michel GRU et Pierre CAUSSIN. L'accueil qui nous a été réservé fut somptueux. Dommage que trop peu de Monchysois y participent, par contre grosse satisfaction des organisateurs due à la présence de quelques jeunes qui se sont bien distracts.

S'en est suivi une sortie le 11 mai organisée par les anciens combattants de notre secteur, offerte aux enfants de CM1 et CM2 sous l'égide d'André BUJADINOVIC afin de leur faire découvrir tous les lieux marquants de la guerre 1914-1918, une journée très bien organisée. Merci à eux.

J'en viens au drame qui nous a bouleversés, en apprenant le 24 mai le décès de Laurence ELOIRE. Un événement qui bouleverse ses parents bien sûr, mais aussi tous les Monchysois, ses amis, tous ceux qui l'ont côtoyée dans l'exercice de sa fonction.

Partie sereinement, pour une opération programmée le 26 avril de l'ablation de la vésicule à l'hôpital de Péronne, Laurence sera transférée le jeudi 29 avril aux services des soins intensifs à l'hôpital de St Quentin, suite à des complications incompréhensibles. Durant un mois Laurence subira un vrai calvaire. Pour nous être informés journalièrement auprès de ses parents afin de les reconforter, par des visites les plus discrètes possibles, par le téléphone, jusqu'au bout, nous avons cru à son rétablissement.

Hélas, la nouvelle de son décès nous parviendra le 24 mai. Quel gâchis!

La présence d'un grand nombre de personnes venues apporter leur témoignage de sympathie à la famille, à ses amis, nous prouve que Laurence était très estimée de tous, pour sa gentillesse, sa compétence, sa disponibilité, aux services de tous.

28 années d'accompagnement des différents Maires qui se sont succédés, une perte incommensurable que je subis amèrement.

Nous garderons de Laurence, le souvenir d'une personne de qualité et qu'elle repose en paix en ayant une pensée émue pour ses parents.

L'embauche de Céline, comme secrétaire intérimaire, pallie en partie le service du secrétariat, par des permanences réduites, pour une période de deux mois, en attendant l'embauche d'une nouvelle secrétaire qualifiée après un appel à candidature.

Je remercie sincèrement Sandra ainsi que les membres du Conseil qui ont travaillé à supporter l'absence de Laurence.

Au fur et à mesure, les travaux programmés se réaliseront ou vont se réaliser : Début septembre les 2^{ème} et 3^{ème} tranches des travaux du centre bourg débiteront avec l'entreprise DEGAUCHY. Travaux qui peuvent provoquer une certaine gêne à nous tous, je sollicite de votre part patience et compréhension et gare aux excès de vitesse.

Après bien des tergiversations avec le garage Renault de Péronne, le car scolaire est de retour : Un soulagement pour tous afin de pouvoir assurer les déplacements du centre aéré

Je souhaite à vous tous, durant ces mois détente et repos.

Transport Scolaire :

Le 30 juin 2010, le Conseil du syndical Intercommunal à Vocation Scolaire a adopté à l'unanimité la suppression de la Régie des recettes qui encaisse le coût des transports scolaires auprès des familles.

Désormais M. FRANCOIS président du syndicat a décidé que le SIVOS prendra en charge le transport scolaire à partir de la rentrée 2010.

E. BOURSIN

Avis :

Les associations qui font le choix d'adresser leur courrier à la Mairie sont priées de passer le prendre à fréquences régulières au secrétariat de la mairie.

INFORMATIONS SISCO

A compter de la rentrée de septembre 2010, le SISCO n'assurera plus le transport scolaire. Des coûts de fonctionnement élevés et une législation de plus en plus contraignante nous ont conduits à revoir notre position vis-à-vis de ce service qui était à notre charge depuis environ 35 ans.

Notre mini-bus étant à bout de souffle la décision a donc été prise de transférer cette compétence transport au Conseil Général.

C'est donc un prestataire de service, la société PERDIGEON, qui sera chargé du ramassage scolaire.

Avant de donner quelques informations pratiques concernant ce nouveau service, il convient de rendre hommage à celles et ceux qui ont transporté les élèves en toute sécurité pendant toutes ces années.

Michèle Guinet, Denise Renault et Jean-Paul Varrier les chauffeurs successifs, Messieurs Dive, Decombe et Chelay pour les intérimaires sans oublier Christine, Martine et Dorine pour la tâche souvent ingrate d'accompagnateur.

Saluons leur sérieux, leur professionnalisme et leur dévouement.

Cette nouvelle organisation génère de nombreuses modifications :

Les circuits sont modifiés ainsi que les horaires de passage du bus :

Entrée du matin	ARRETS	Entrée du midi	Sortie du midi	ARRETS	Sortie du soir
8h32	TERTRY Place	13h07	11h55	Ecole de DEVISE	16h30
8h36	Cabourerye	13h11	12h00	Ecole de MONCHY	16h35
8h37	Café du carrefour	13h12	12h07	Cabourerye	16h42
8h43	DOUVIEUX	13h18	12h10	TERTRY Place	16h45
8h46	FLEZ	13h21	12h13	Café du carrefour	16h48
8h50	Ecole de MONCHY	13h25	12h18	DOUVIEUX	16h53
8h55	Ecole de DEVISE	13h30	12h20	FLEZ	16h55

Ces horaires seront peut-être ajustés après une nécessaire période de rodage.

Le circuit étant effectué avec un grand car, les élèves pris en charge restent dans le car jusqu'à l'unique dépose à leur école respective.

Au retour, tous les élèves sont embarqués dans le bus à Devise ou à Monchy puis ils sont remis aux familles selon le circuit.

Ce qui implique qu'il n'y aura plus de service de surveillance de cour par les enseignants.

Certains arrêts sont supprimés : La râperie, Montécourt, rue de Devise (arrêt transféré au café du carrefour).

L'arrêt du café du carrefour est déplacé ; le car, venant de Tertry, s'arrêtera face au café.

Les horaires de l'école sont modifiés en partie :

Ils sont inchangés le matin :

	accueil	classe
Devise	8h45	8h55 / 11h55
Monchy	8h50	9h00 / 12h00

Ils sont modifiés l'après-midi :

	accueil	classe
Devise	13h20	13h30 / 16h30
Monchy	13h25	13h35 / 16h35

Les horaires de la garderie sont étendus de 7h30 à 8h50 le matin et de 16h35 à 18h30 le soir.

Enfin, des projets de nouveaux regroupements scolaires, rendus inévitables par la baisse constante des effectifs, sont à l'étude mais ne seront probablement opérationnels qu'à l'horizon 2012.

J.HAPPE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 AVRIL 2010 à 20h30

Présents : M.RIGAUX – E.BOURSIN – Y.BRESOUS – M.CAPON – D.RIGOLIN – O.BLERIOT – M.BOUTILLIER – JF CARBONNAUX – JF GOURDIN – P. GOURLIN – J.HAPPE – P.LEVERT – P.VANDEROSIEREN – D.WILLEMANN
Mme C. CHASSAGNOUX

Secrétaire de séance : Y BRESOUS

Compte rendu de la réunion précédente (16 MARS 2010) approuvé.

CHOIX DU TYPE D'ASSAINISSEMENT : Monsieur le Maire annonce que lors de la dernière réunion de P.LU du 7 avril - à laquelle M.MASTAFF a participé - le sujet de l'assainissement a été abordé, il a été conseillé aux membres présents de choisir un assainissement non collectif et surtout d'inclure ce zonage d'assainissement dans le futur Plan Local d'Urbanisme en cours .

Ceci pour plusieurs raisons que M. Michel CAPON explique :

En collectif, il n'y aura plus aucune possibilité d'obtenir des subventions.

Dans le cas d'un assainissement collectif, il faut que plusieurs communes se groupent pour présenter leur dossier (à savoir qu'il n'y a qu'environ 4 à 5 dossiers par an d'éligibles).

Le plan de zonage établi initialement peut encore servir à condition de transformer les zones non collectives en collectives. La société SANEP, à l'origine de l'étude en 1999, n'existe plus. Il n'est pas nécessaire de passer par un cabinet d'études pour modifier notre plan de zonage.

Le choix technique penche vers le collectif et le choix financier penche vers le non collectif.

D.RIGOLIN précise que si on part sur du non collectif, il faudra aider et conseiller les personnes qui ne sont pas aux normes et propose qu'une commission de travail se réunisse .

D.WILLEMANN demande quel est le résultat des contrôles effectués dans le cadre du SPANC ; réponse : environ 70 à 80% d'habitations non conformes

Après discussion, le conseil décide par 11 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions un assainissement non collectif.

ENQUETE PUBLIQUE SAS BONDUELLE CONSERVE INTERNATIONALE : elle a débuté le 15 mars et s'est achevée le 15 avril 2010, avec des permanences d'un commissaire enquêteur dans les mairies d'ESTREES MONS et de MONCHY-LAGACHE.

La Société BONDUELLE CONSERVE INTERNATIONALE souhaite construire une nouvelle chambre froide afin d'augmenter sa capacité de stockage de produits surgelés et demande l'actualisation de la situation administrative de son unité de production de légumes en conserve et surgelés située sur le territoire des communes d'ESTREES-MONS et de MONCHY – LAGACHE.

Une seule réclamation a été formulée par M. André THIRARD – maire de TERTRY - .

sur le registre mis à disposition de la population durant la durée de cette enquête.

Après discussion, le conseil municipal émet par 14 voix pour & 1 voix contre un avis favorable aux demandes formulées .

ENQUETE PUBLIQUE SYNDICAT DE LA RIVIERE OMIGNON : elle a débutée le 22 mars et s'achève demain 23 avril.

L'Association Syndicale de l'Omignon qui assure la gestion d'un réseau hydrographique de 24kms de cours d'eau non domaniaux s'étendant sur 8 communes dont la nôtre a confié à l'AMEVA l'élaboration d'un programme pluriannuel de travaux sur la période 2010-2014.

Pour cela une demande d'autorisation au titre des articles L.214-1 & suivants du Code de l'Environnement pour la mise en œuvre du programme de travaux a été faite par le biais de cette enquête publique .

Une seule personne habitant ESTREES- MONS est venue déposer une requête sur le registre mis à disposition de la population. La Commune de MONCHY est concernée par les fossés situés derrière le terrain de football ; D.RIGOLIN précise que l'enjeu est d'obtenir une remontée du poisson sur toute la rivière Somme et par ce fait supprimer les divers barrages installés –souvent sans aucune autorisation- par les riverains; ceci en réhabilitant les berges . Il est également prévu de rénover les anciens moulins longeant la rivière.

Après discussion, le conseil émet par 15 voix pour un avis favorable à la réalisation de ce programme de travaux d'aménagement de la rivière.

AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : D.RIGOLIN informe le conseil que l'ouverture des plis s'est déroulée ce mardi 20 avril en présence de M. SIKORSKI du Cabinet EGIS – maître d'œuvre- . Sept entreprises ont soumissionné pour effectuer ces travaux : EIFFAGE – COLAS – EUROVIA/ VINCI – SCREG – DEGAUCHY – STAG et PICARDIE ENVIRONNEMENT . Le cabinet EGIS va examiner chaque dossier et d'ici 15 jours nous fournira un rapport technique complet reprenant les divers critères nécessaires afin de choisir l'entreprise qui réalisera les travaux (le conseil se réunira pour valider ce choix) . Début des travaux prévu pour fin juin et pour une durée d'environ cinq mois. Dominique RIGOLIN demande aux membres de la commission voirie de s'organiser afin de pouvoir surveiller régulièrement les travaux (une personne ou deux par semaine seront désignées pour s'en occuper).

Yannick BRESOUS précise qu'il a rencontré hier avec Marc RIGAUX deux architectes des Bâtiments de FRANCE afin de revoir le périmètre de protection des monuments historiques (ceci afin de pouvoir diminuer le cercle fixé actuellement à 500m autour de l'église) . cette modification sera effective dans le nouveau PLU.

Maryse BOUTILLIER fait remarquer que deux têtes d'évangélistes sises sous le portail du midi sont fort abîmées et que des spots ont été placés au-dessous de ces têtes (ce qui est dommage d'un point de vue esthétique), il serait souhaitable de déplacer ces spots et de réparer les têtes.

Concernant la noue qui sera réalisée autour de l'église, la DRAC donnera un avis favorable suite à cette visite de M. HEGO . Une synthèse des travaux à réaliser ultérieurement dans l'église sera établi par M. HEGO également.

SUITE DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 AVRIL 2010 à 20h30

DEGRADATIONS VOIRIE RUE DU CIMETIERE :

M.GRASSET de SAINT LOUIS SUCRE a de nouveau reçu M. le Maire et Dominique RIGOLIN hier afin de trouver une solution de dédommagement suite aux dégâts causés lors de l'enlèvement d'un silo de betteraves fin décembre . Il doit contacter son assurance et nous fera une proposition assez rapidement. Des devis ont été reçus en mairie :

Devis EIFFAGE - en mettant la rue hors gel et posant des bordures T2 à droite en montant – 31946.42€ TTC . Devis avec un gravillonnage + enrobé & bordures T2: 23374.68€ TTC

Devis DELAPORTE : gravillonnage + enrobé & bordures T2: 14842.36€ TTC

A voir en commission selon réponse de M. GRASSET

PEUPLERAIES : l'entrepris CRETE a terminé les travaux de plantation.

Une vente de peupliers aura lieu le 20 mai à ATHIES SOUS LAON. Concernant le stockage des arbres une fois abattus, une demande a été faite auprès de la Communauté de Communes de la Haute Somme afin de pouvoir les déposer sur une petite parcelle leur appartenant à MONTECOURT. Demande a été faite en vue d'éventuellement acheter cette petite parcelle de 9a 80ca car elle n'intéresse plus la CCHS.

TRAVAUX ELECTRIQUES DANS L'EGLISE : trois entreprises ont déposé des devis pour la réfection complète de l'éclairage

BRUNO de MARQUAIX HAMELET, NCE3B de MONCHY – LAGACHE, PERONNE – CHAUFFAGE

Le conseil décide de choisir l'entreprise BRUNO de MARQUAIX-HAMELET (M. CAPON ne prend pas part à cette décision)

TARIF DES CONCESSIONS AU CIMETIERE : non réévalués depuis plusieurs années, mais après discussion et tour de table le conseil décide de maintenir à 40€ le prix du mètre carré de terrain vendu.

TARIFS DE LOCATIONS DU FOYER RURAL : C.CHASSAGNOUX & E.BOURSIN proposent au conseil , en tenant compte de divers critères et après avoir pris des contacts dans des communes voisines, de revoir ces tarifs . Des documents sont distribués à chaque conseiller pour étude et après discussion, le conseil demande de revoir ce sujet lors d'une prochaine réunion afin de modifier quelques points dans le règlement et dans les tarifs.

FETE LOCALE 2010 : ACHAT DE TICKETS DE MANEGES FETE 2010 : accord du conseil pour fixer à 660€ l'indemnité globale allouée aux trois foraines (soit 220€ par forain).

QUESTIONS DIVERSES :

M. le Maire rappelle que le déplacement à DUNZWEILER a lieu ce week-end, départ de MONCHY – LAGACHE samedi à 6h du matin.

Décharge : travaux de réfection de la porte en cours.

Columbarium : M. BOBEUF doit fournir une proposition

Voyage au ski pour les enfants de la CLIS de HAM : 1 enfant de MONCHY est concerné, le coût par enfant est de 850€. Une participation de la commune est demandée par le service organisateur. Interrogés par M. BRESOUS, les parents de l'enfant ne sont, à ce jour, pas certains qu'il ira à ce séjour . Demande à revoir ultérieurement .

Syndicat scolaire : une étude est en cours par l'Inspection d'Académie et les services préfectoraux en vue de regrouper d'ici 1 an ou 2 plusieurs SISCO environnants. Ceci afin d'augmenter le nombre d'élèves -compte tenu de la baisse constante de certains effectifs- et d'obtenir une nouvelle répartition selon les villages concernés. A ce jour une chose est certaine pour la rentrée de septembre 2010, le ramassage scolaire de notre RPI ne sera plus assuré avec notre minicar scolaire mais il sera effectué par l'entreprise PERDIGEON (avec un grand car) sous couvert du Conseil Général. Un nouveau circuit a été élaboré en supprimant des arrêts et en modifiant les horaires d'entrée et de sortie d'école. Des précisions seront apportées mi juin aux parents d'élèves.

Chemins pédestres : une réunion a eu lieu en CCPH mardi 20 avril, des chemins pédestres ont été validés en chemin pédestres départementaux. Pour MONCHY le nom retenu est « l'eau mignonne ». Ce circuit de 16kms sera balisé en entretenu par le Conseil Général et subventionné à raison de 55€/km par passage d'entretien .

Journées du patrimoine de septembre 2010 : Maryse BOUTILLIER informe que sous couvert du Pays Santerre Haute Somme, elle organisera avec l'aide d'Elisabeth BOURSIN , une exposition sur le thème de l'église et de la « mémoire vivante » afin de présenter les habits sacerdotaux . Un parcours vers les villages d' ATHIES et de CROIX MOLIGNEAUX est envisagé afin de pouvoir y interroger des habitants.

Bibliothèque – médiathèque : Au nom de Pascale HANNECART –animatrice-, elle rappelle qu'il y aura à MONCHY – LA-GACHE : * une nouvelle soirée lecture autour du tissage le vendredi 30 avril à 20h à la bibliothèque ; * un atelier création de livre d'artiste le samedi 15 mai à 9h30 ; et une animation conte « loupiote pelote » le mardi 25 mai à 10h30 . Une exposition sera également organisée en mairie de MONCHY du 10 au 15 mai 2010. Elle demande si, suite aux vols perpétrés à la bibliothèque – médiathèque (livres – dont un exemplaire a été retrouvé dans une ancienne tombe près de l'église-, CD et une clef USB) ; il est possible d'y installer des miroirs afin de pouvoir mieux surveiller les personnes se trouvant dans cette salle.

Arbre de Noël : Ch CHASSAGNOUX informe le conseil qu'aucune troupe contactée n'est disponible pour venir le 18 décembre ; par contre il reste quelques possibilités pour le samedi 11 décembre . Coût des prestations variant entre 400 & 800€. Après discussion, accord du conseil pour choisir la troupe « Animalice 80 » et la date du samedi 11 décembre après-midi.

Levée de séance à 23h55

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 MAI 2010 à 20h30

Présents : M.RIGAUX – E.BOURSIN – Y.BRESOUS – M. CAPON – O.BLERIOT - M.BOUTILLIER - JF CARBONNAUX – JF GOURDIN - P.GOURLIN – J.HAPPE – P. LEVERT – P.VANDEROSIEREN – D.WILLEMANN – D.RIGOLIN

Absent excusé avec procuration : C.CHASSAGNOUX

Secrétaire de séance : E.BOURSIN Le compte rendu de la dernière séance (22-04-2010) est approuvé .

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG.

Ils concernent la 2^{ème} et 3^{ème} tranche. Pour ces travaux, avec le cabinet EGIS (Assistant à notre maîtrise d'ouvrage) nous avons procédé aux appels d'offres et à l'ouverture des plis (Commission Voirie) en les classant suivant deux critères : la valeur technique et le prix.

Les entreprises ayant postulées sont les suivantes : COLAS , STAG , SARL PIC, EIFFAGE , DE GAUCHY, SGREG et EUROVIA.

A été retenue, l'entreprise DE GAUCHY. Approbation à l'unanimité de ce choix.

RUE DU CIMETIERE

Les travaux de réfection vont être effectués par l'entreprise DELAPORTE , d'ici un mois, pour une somme de 14000 euros.

LA DECHARGE

Un devis est attendu pour fourniture d'une nouvelle grille.

FOYER RURAL

Nouveaux tarifs de location votés à l'unanimité :

Il sera demandé un chèque de caution de 350 euros.

Pour les habitants de la Commune :

	0 à 100 personnes	101 à 200 pers.	201 à 260 pers.
Vin d'honneur	110€	130€	150€
Week-end	160€	180€	210€

Assemblée générale : gratuit uniquement pour les associations de la Commune.

Location et vaisselle gratuites une fois par année civile pour les associations de la Commune.

Pour les extérieurs : Vin d'honneur : 280€, Week-End : 380€, Assemblée générale : Forfait de 75€.

La vaisselle reste au même tarif.

Un état des lieux sera à signer en plus du contrat de location.

LA MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION

Augmentation du tarif d'adhésion qui passe de 54 € au lieu de 45 €.

Accord à l'unanimité

REMPLACEMENT SUITE A L'INDISPONIBILITE DE LAURENCE.

Une personne occupant actuellement un demi poste à CURLU : Céline HERICOURT, commencera le mardi 25 mai en CDD jusqu'au 31 juillet.

NUISANCES SONORES ET DEGRADATIONS

Résolutions à prendre envers les familles qui laissent les mineurs déambuler dans le village après 22h et les jeunes qui ne respectent pas la tranquillité des habitants et qui dégradent les lieux publics et les propriétés privées. De plus, ces jeunes ne respectent pas la loi contre les nuisances sonores.

Exposés de ces nuisances et dispositions à prendre en concertation avec la communauté de Communes et la Gendarmerie.

QUESTIONS DIVERSES

Ont été évoqués les dommages causés par les lapins mais aucune résolution n'a été envisagée à ce jour, si ce n'est que chaque propriétaire de parcelle de chasse doit réguler le nombre des lapins sur sa parcelle.

Anciens combattants : Cette association a fait donation au Comité des fêtes du surplus de la quête faite à l'occasion du premier anniversaire du décès de Jacques Prestel. Cette somme sera utilisée par le Comité des fêtes pour l'achat de matériel de sonorisation (micros).

Fisac (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) est un dispositif principalement destiné à financer les opérations de création, maintien, modernisation, adaptation ou transmission des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services.

Le Maire a demandé à M. CAPON de se rapprocher des commerçants du village pour leur faire prendre connaissance des possibilités offertes par cet organisme.

Suite aux travaux d'enfouissement des réseaux, Il y aurait eu un affaissement de terrain 1 rue de Lanchy. Signalement pour expertise sera fait auprès de la SICAE.

Souhait émis par une association de disposer d'une table en dur sous la halle du terrain de pétanque. Cette proposition n'est pas retenue.

Le hangar TRINCART : La signature pour l'achat sera effectuée le 29 mai pour la somme convenue.

Remerciements : suite à l'attribution de la subvention, nous avons reçu les remerciements de l'association d'aide aux personnes aveugles de Ham « Valentin Haüy » .

Retrait de mise en vente d'une parcelle de peupliers, (parcelle A 464) , route de devise, pour la somme de 23000€, 24€ le m³. Le formulaire a été renvoyé.

Réunion pour les écoles : Mr HAPPE nous annonce qu'un nouveau regroupement scolaire élargi serait effectif en 2012 et concernerait notre commune.

A partir de septembre, le bus scolaire sera celui du Conseil Général.

L'aménagement des arrêts de bus sera pris à 60% en charge par le Conseil Général. L'arrêt de car du carrefour de Méréaucourt serait déplacé éventuellement devant la boîte aux lettres.

La sortie des enfants avec les « anciens combattants » fut réussi, à déplorer toutefois le comportement de certains enfants lors du repas.

ADSL : M. CAPON explique que le fonctionnement de l'armoire sera effectif dans 12 jours : Début juin.

Levée de séance à 22h50

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 06 JUILLET 2010 à 18h00

Présents : M.RIGAUX – Y.BRESOUS – M.CAPON – D.RIGOLIN – O.BLERIOT – M.BOUTILLIER – C. CHASSAGNOUX – P.GOURLIN – J.HAPPE- P.VANDEROSIEREN – D.WILLEMANN

Absents excusés avec procuration : E.BOURSIN – JF CARBONNAUX – JF GOURDIN

P.LEVERT

Secrétaire de séance : C.CHASSAGNOUX

Le compte-rendu de la séance précédente du 19 Mai 2010 est approuvé à l'unanimité.

DECISION DEFINITIVE DE L'EMPRUNT CONCERNANT LES TRAVAUX CENTRE BOURG

Il a été décidé à l'unanimité de faire un emprunt de 180 000 €.

D.RIGOLIN demande au conseil municipal d'être présent à la réunion fixée le vendredi 9 Juillet 2010 à 14 Heures avec l'entreprise DEGAUCHY afin de définir la date du début des travaux. La date initialement prévue était vers le 14 Juillet 2010. Cette réunion permettra également aux conseillers et membres de la commission de se faire connaître pour le suivi des travaux ; un planning sera établi en fonction des disponibilités de chacun.

D. RIGOLIN envisage d'incorporer dans les travaux la réfection de la façade du hangar de M. TRINCART, décision sera prise ultérieurement en fonction du devis de l'entreprise DEGAUCHY.

Concernant le terrain communal face à la décharge, le terrain a été égalisé, un apport supplémentaire de terre végétale est nécessaire et sera réalisé en début d'automne (terre à pomme de terre). Ensuite les travaux d'entretiens courants seront assurés par les services communaux.

Ces travaux qui ont reçu l'aval de l'Expert en assurances, Ils permettront l'éradication et la prolifération des lapins.

PAGE 9

Le cabinet d'urbanistes PAGE 9 mandaté par la COM des COM envisage d'installer une antenne à Monchy-Lagache et serait susceptible d'acquérir l'ancien café du centre bourg afin d'y installer leur bureau.

3 projets sont en cours :

1^{er} projet : le bâtiment serait composé d'un bureau (vitrine), d'un petit commerce (32.39 m² et réserve de 10,70 m²) et 1 logement

2^{ème} projet : le bâtiment serait composé d'un bureau et 2 logements

3^{ème} projet : le bâtiment serait composé d'un bureau et de 3 logements

L'association ADMR serait intéressée et prendra contact avec PAGE 9.

PLU

Une nouvelle réunion de travail en présence du Cabinet d'Urbanisme Le Dez et Legendre s'est tenue le 06 juillet 2010 en Mairie.

Prise en compte de différentes modifications du plan de zonage en fonction des différentes remarques formulées.

Passage en revue du projet de règlement pour chaque zone concernée:

Les zones urbaines « U », les zones d'urbanisation future « AU », les zones agricoles « A », les zones naturelles et forestières « N ».

Le projet de plan de zonage du PLU est consultable en Mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Information du Maire

Suite au décès de M. BOURBIER, la famille propose à la commune l'achat de 36 ares à 10 € le m². Ce terrain est actuellement en jachère et entretenu par M. ISTE.

Le conseil municipal se montre favorable par le fait que ce terrain permettrait de rejoindre des parcelles afin de développer la construction.

Pannes mécaniques sur matériels communal

Le car de ramassage est de nouveau en panne et se trouve au garage RENAULT depuis 8 jours. M.RIGAUX s'y est rendu à plusieurs reprises pour connaître la cause de la panne et la durée de la réparation. Les réparations devraient être terminées la semaine prochaine.

Suite au mauvais entretien et à une mauvaise utilisation du matériel, la tondeuse et le tracteur sont en panne. Le coût de la réparation pour le tracteur est d'environ 600 € pour la pièce sans compter la main d'œuvre et celui de la tondeuse est d'environ 1 000 €. Le conseil opte pour la réparation du matériel et les réparations devraient être terminées la semaine prochaine.

Circuit pédestre

Le 03/07/2010, M.Capon a accompagné Isabelle BOIDANGHEIN sur le circuit de 16Kms, reconnu d'intérêt départemental qui couvre les terroirs de Monchy, Tertry, Devise.

Journaliste, cette dernière a été missionnée par le Conseil Général pour le balisage et la rédaction des fiches d'animation du parcours.

Ce travail doit être rendu pour Septembre 2010.

Carte du circuit de randonnée consultable sur le site Internet de la commune.

Sur ce parcours M.Capon signale le constat d'une dégradation du pont pédestre de l'Omignon aux deux étangs, et que la réparation provisoire en panneau de bois ne convient pas (pour des raisons de sécurité) aux services techniques du Conseil Général.

Cette sécurisation sera faite par l'entreprise en charge de la réalisation de la nouvelle grille d'entrée de la décharge.

Animations du 13 et 14 Juillet 2010

Tour de table afin d'organiser les achats et la prise en charge des activités pour les animations des 13 et 14 juillet .

ASSOCIATION DES JEUNES DE MONCHY-LAGACHE

Ce 26 juin, notre association a organisé pour la première fois une réderie dans la grande rue. L'objectif était d'animer le village le samedi de la fête.

Une vingtaine d'exposants se sont ainsi installés entre le monument aux morts et le haut de la rue. Nous tenons d'ailleurs à remercier les commerçants et l'ensemble des riverains qui ont su jouer le jeu malgré la gêne occasionnée. Le temps était de la partie, ce qui a permis une restauration en plein air, dans la cour de l'école, assurée conjointement par l'association "Familles Rurales" et l'AJML. Cent cinquante repas ont été servis et nous espérons que ce moment a été agréable pour tous ceux qui y ont participé.

Nous comptons renouveler cette manifestation l'année prochaine en y apportant quelques améliorations.

La météo a été malheureusement beaucoup moins clémente le jour du 14 juillet : tout était prêt dès le matin mais la pluie est venue tout gâcher et nous n'avons pu que tirer la tombola devant les élus réunis. Vous trouverez à la page suivante la liste des heureux gagnants. Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette tombola, notamment les commerçants monchysois qui ont tous répondu à nos sollicitations.

Pour finir, notre association a proposé aux enfants inscrits au centre aéré un rallye photos. Deux parcours différents ont été préparés et les participants se sont bien dépensés, avant de pouvoir pique-niquer sur le terrain de football.

Je vous donne dès à présent rendez-vous pour notre prochaine soirée dansante sur le thème d'Halloween, qui aura lieu le samedi 30 octobre au Foyer Rural.

Au travers de ces manifestations, nous tentons de nous impliquer de notre mieux dans la vie du village et invitons tous ceux (petits et grands) qui souhaitent nous rejoindre à me contacter.

Bonnes vacances à tous.

Le président,
Olivier Blériot



ASSOCIATION DES JEUNES DE MONCHY-LAGACHE

Résultat de la tombola tirage du 14/07/2010

N°	Lots	Gagnants
1	voyage à Paris	BEGIN TREFCON 189
2	Pompe à bière	EUDE 268
3	1 Baptême de l'air	LARDOUX 761
4	1 Baptême de l'air	COMMONT 104
5	Chaise longue	GINETTE 530
6	1 Appareil photo numérique	PAUL CHASSAGNOUX 352
7	1 Mini-chaîne HIFI	VANDYCK ALLAINES 426
8	1 Fontaine à eau	DELAT JL 221
9	1 shampoing brushing dame	CHARLIER ANNETTE 708
10	Entrée minigolf	BOILLEAU 759
11	1 Jardin zen	Mme GRAVET 445
12	Entrée à la piscine	VANDEROSIEREN E 521
13	Bon pizzeria	CHASSAGNOUX D 297
14	Entrée cinéma St-Quentin	CAPON M 762
15	1 Sac de sport	DEVAUX P 736
16	Entrée à la piscine	MARTINOT 650
17	1 Forfait homme	MANO 662
18	Entrée minigolf	COLASANTE 151
19	Entrée à la piscine	PAUCHEL M-T 341
20	6 Flûtes à champagne	COMMONT 130
21	Entrée à la piscine	ROY CELINE 562
22	1 Coupe homme	MARZAK 677
23	Entrée à la piscine	MORET J 11
24	Lot de verrines	BOILLEAU 751
25	Bon pizzeria	VANDEROSIEREN E 526
26	Entrée à la piscine	BLERIOT 414
27	Service à apéritif	DEVAUX C 737
28	Entrée à la piscine	FOURNIER G 232
29	1 Forfait enfant	COMMONT N 563
30	Entrée minigolf	CHASSAGNOUX M 686
31	Entrée à la piscine	HANNECART 375
32	Bon pizzeria	CHASSAGNOUX C 359
33	Entrée à la piscine	WILLEKENS 709
34	Service à couteaux	HEMMERLING A 371
35	Entrée à la piscine	DODRE P 625

Les lots sont à retirer chez Olivier Blériot, 6 rue des Bovines, 80200 Monchy Lagache

Internet haut débit

Depuis le 12 juillet 2010, les habitants de notre commune qui résidaient en zone d'ombre, notamment les résidents des hameaux de Douvieux et de Flez ont la possibilité de souscrire auprès du fournisseur d'accès de leur choix un accès à Internet « haut débit ».

Pour les autres qui disposaient généralement d'un accès à 512Kb/s, cela s'accompagne d'une augmentation importante des débits pouvant atteindre 20 Mb/s.

Seule exception à cette embellie :

Les abonnés de Méreaucourt/Montécourt qui avaient profité en 2007, sous la pression des Élus à la veille des Élections 2008, d'un raccourcissement du câble de raccordement depuis le sous répartiteur d'Estrées-Mons. Cette action leur avait autorisée un accès à 1 Mb/s au lieu des 512Kbs classiques.

Suite à ce choix, de fait, ils ne se trouvent pas raccordés sur la nouvelle armoire NRAZO implantée Centre Bourg et ils ne profitent pas du passage au haut débit...

Vis-à-vis de ce qui peut apparaître pour une nouvelle discrimination, nous ne resterons pas inactifs, notre argument résidera dans le fait que la notion d'accès Internet dit « à haut débit » ne peut s'attribuer qu'à des lignes capables de supporter pleinement le haut débit : Soit plus de 2 Mbps. Néanmoins, la parade à cette situation représentera un coût qu'il conviendra de prendre en compte.

Il est à regretter aussi que cette mise en service se soit accompagnée pour un bon nombre d'entre nous de perturbations sérieuses qui ont duré une semaine. Néanmoins à ce jour tout fonctionne correctement et les habitués de la toile se sont vite aperçus du réel confort engendré par l'augmentation très sensible des débits, un combat que personnellement je menais depuis 10ans!

A savoir aussi, que suivant les abonnements et les fournisseurs d'accès, cette augmentation de débit n'est pas automatique et qu'elle peut nécessiter une demande préalable auprès des services commerciaux du fournisseur d'accès.

Concentrateur d'accès ACE permettant le raccordement en fibre Optique du DSLAM avec le raccordement cuivre du Multiplexeur ACTELIS.

Multiplexeur Actelis

Un peu de technique :

le NRAZO de Monchy est une armoire sécurisée à deux ouvertures, la partie gauche possède tous les équipements actifs dont un DSLAM avec 128 raccordements possibles actuellement (2 cartes de 64 abonnés), mais un fond de panier câblé pour 2 cartes supplémentaires soit 256 raccordements possibles au total.

Il est connecté au sous répartiteur d'Estrées-Mons suivant une topologie « point à point » par deux multiplexeurs type ACTELIS ML640 via 4 paires en cuivre (un multiplexeur à chaque extrémité). Débit : 40 Mb/s. La partie droite est une armoire de connectique : câbles et distribution capillaire vers les abonnés.

NRA ZO est l'abréviation de *nœud de raccordement d'abonnés zones d'ombres*.

DSLAM est un sigle anglais «digital subscriber line access multiplexer», soit en français, « Multiplexeur d'Accès à la Ligne d'Abonné Numérique ».

MANIFESTATIONS ORGANISEES de Septembre à Décembre



30 Octobre : Soirée dansante sur le thème Halloween au Foyer Rural, organisée par l'AJML.

11 Novembre : Cérémonie aux Monuments et repas des aînés, organisé par la commune.

27 Novembre : Comité des Fêtes : Bourses aux livres et aux Jouets au Foyer Rural.

11 Décembre : Arbre de Noël au Foyer Rural.

18 Décembre : Concert de Noël en l'Église St Pierre avec l'Harmonie de Nesle.

Rappel des règles pour conduire un deux roues

→ Pour conduire une mobylette, c'est-à-dire un engin sur deux roues pourvu d'un moteur de moins de 50 cm³, le brevet de sécurité routière (BSR) est obligatoire depuis 1er janvier 2004. Cette disposition s'applique non seulement aux adolescents de 14 à 16 ans, mais aussi au-delà et sans limite d'âge à tous ceux qui ne passent aucun autre permis. Cette mesure n'est pas rétroactive, elle s'applique seulement aux jeunes nés à partir du 1er janvier 1988.

→ Pour conduire un deux roues de 50 cm³ à 125 cm³ il est nécessaire d'être titulaire soit du permis A, du permis A1 ou bien encore du permis B.

Le permis A1 est une formule allégée du permis moto A, mais il nécessite une préparation en auto-école.

Liberté du jeune motard mais droit au silence du citoyen !

Sans remettre en cause l'utilité des deux roues à moteur, qui permettent à nos jeunes de se déplacer, mais aussi de se rendre au travail, Les nuisances sonores générées par les deux roues à moteur équipés de pots d'échappement qui ne sont pas conformes aux normes sont l'un des premiers motifs de plainte dans notre commune. Nous savons aussi que de nombreux moteurs subissent des transformations pour augmenter leur puissance. Cette pratique aggrave évidemment les nuisances sonores.

Le code de la route permet de verbaliser tout véhicule qui paraît exagérément bruyant sans qu'aucune mesure au sonomètre ne soit nécessaire. (articles R 325.8 et 318.3). Pour les personnes qui exagèrent, une contravention de 3ème classe peut être dressée et le matériel peut être saisi.

Rappelons aussi que les mini motos ou les motos non immatriculées ne peuvent pas circuler sur les routes (et encore moins sur les sentiers). Leur usage est réservé aux circuits prévus à cet effet et depuis mai 2008, elles sont soumises à une législation spécifique et rigoureuse.

Déchetterie de FORESTE : Rappel des Horaires d'été : du 1er Avril au 31 Octobre.

- Lundi, Vendredi et Samedi: 9h à 12h 14h à 19h.

- Mercredi et Jeudi: 14h à 19h.

- Mardi et Dimanche: fermée.

Suite à la mobilisation des Élus et des Usagers l'ouverture du samedi qui semblait menacée de fermeture est maintenue.

La construction sans permis : Une fausse bonne idée !

Avec les beaux jours, les occasions de travaux ne manquent pas : Véranda, patio, abri de jardin, garage, piscine... Impatient ou parce que vous êtes persuadé d'obtenir plus tard l'autorisation de la mairie, vous entreprenez les travaux.

Sachez dans ce cas que les conséquences peuvent s'avérer désastreuses, car le fait de construire sans avoir préalablement obtenu une autorisation administrative constitue un délit pénal aux termes de l'article L.480-4 du Code de l'urbanisme.

Les peines encourues sont les suivantes : une amende comprise entre 1 200 euros et un montant qui ne peut excéder, soit, dans le cas de construction d'une surface de plancher, une somme égale à 6000 € par mètre carré de surface construite, démolie ou rendue inutilisable au sens de l'article L. 430-2, soit, dans les autres cas, un montant de 300 000 euros.

Compte tenu des risques pénaux, il est souhaitable que la construction fasse l'objet d'une procédure de régularisation. Le propriétaire peut prendre l'initiative de la régularisation par une demande complète valant régularisation de permis de construire.

Sachez aussi que des travaux irrégulièrement édifiés ne peuvent faire l'objet d'une régularisation, qu'à condition qu'ils soient conformes à la réglementation en vigueur au moment où ce document est délivré.

Nous rappelons aussi que l'ancienneté importante d'une construction illégale n'est pas un argument opposable aux documents d'urbanisme adoptés par le conseil municipal.



Communiqué en date du 12/08/2010 :

Suite à l'appel à candidatures pour le poste de Secrétaire de Mairie en milieu rural, déposé le 14 juin 2010 auprès du Centre de gestion de la fonction territoriale du département de la Somme, et après analyse collégiale des candidatures, avis est donné de l'attribution du poste à Mme Pascale Hannecart.

Elle occupera le poste du secrétariat de mairie, à compter du 01 septembre 2010. A cette fonction s'ajoutent les tâches de secrétariat du SISCO Monchy Tertry Devise, du SIAEP Monchy Tertry et de l'Association Foncière de Monchy.

Mariée, deux enfants, titulaire d'un diplôme d'ingénieur en informatique, au terme d'un congé parental actif dans le domaine associatif, Pascale souhaitait donner un nouvel élan à sa carrière professionnelle.

Animatrice à la Bibliothèque Médiathèque depuis le 15 septembre 2009, Depuis un an, elle nous a démontré ses qualités d'intégration, d'écoute, avec un réel sens des responsabilités.

Nul doute qu'elle surmontera très rapidement les difficultés qui l'attendent dans cette prise de nouvelle fonction.

Souhaitons lui une pleine réussite.

Secrétariat de Mairie : Nouveaux horaires d'ouverture au public à compter du 23/08/2010

Lundi de 14h à 17h Mardi de 14h à 19h Mercredi de 09h à 12h Jeudi de 09h à 12h Vendredi de 09h à 12h